

LA FISCALITÉ DE VOTRE **LOCATION MEUBLÉE**

**Vous êtes
propriétaire
d'un logement
meublé?**

Optez pour le
régime réel
simplifié.

**Régime
Micro Bic**

**Régime
Réel
Simplifié**

*Pas de charges
déductibles
Imposition forfaitaire.*

*Charges déductibles
possibles
Imposition Réduite.*

POURQUOI NOUS CHOISIR?

LES AVANTAGES D'UN SPÉCIALISTE

- Le cabinet est spécialisé dans l'activité de location meublée.
- Notre offre est définie de manière claire et tarifée au plus juste.
- Une équipe dédiée s'occupe de votre dossier.

VOS BÉNÉFICES

- Bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66% de vos frais de comptabilité et de centre de gestion agréé
- Gagnez du temps : nous nous occupons de votre déclaration fiscale
- Gagnez en sérénité : nous apportons notre expertise

**NOUS
CONTACTER**

Contactez notre service LMNP 01 70 36 96 72 | lmnp@laviale.com

LAISSEZ-NOUS VOUS ACCOMPAGNER

La mission Location Meublée

PRISE EN CHARGE DE VOS OBLIGATIONS COMPTABLES ET FISCALES

- **Comptabilisation** des pièces justificatives fournies
- **Écritures finales** (amortissements...)
- Détermination des **résultats comptables et fiscaux**
- Établissement et télétransmission de la **liasse fiscale**
- Établissement et dépôt de la déclaration TVA annuelle
- Remise d'un compte rendu vous précisant comment **déclarer le revenu LMNP** sur votre déclaration d'impôt sur le revenu
- **Nos réponses** à vos questions courantes relatives à la comptabilité

À partir de 650 € HT /an (tarifs selon le nombre de lots)

LA PREMIÈRE ANNÉE :

- Prise de connaissance, paramétrage du dossier
- Immatriculation du loueur en meublé
- Collecte des documents permanents
- Décomposition comptable de l'immobilier
- Récupération de la TVA le cas échéant

de 150 HT à 350 € HT la première année

Options et missions connexes

Prix selon devis

Prestations non incluses dans la mission :

- Prise en charge des travaux vous incombant : appel des fournisseurs en cas de factures manquantes ou non transmises, etc.
- Demandes de conseils ne relevant pas des questions courantes
- Établissement de la déclaration d'impôt sur le revenu
- Réponses aux demandes de l'administration et du centre de gestion agréé